

d'environ 233 millions. Ces totaux dont je parle, 6,800 millions en comparaison de 7,100 millions de dollars, représentent une augmentation d'environ 233 millions ou de  $3\frac{1}{3}$  p. 100 environ sur les dépenses de l'année financière précédente.

Sénateur Flynn, voilà la relation qui existe entre le chiffre de dépenses prédit dans son budget et les prévisions budgétaires.

Le sénateur CRERAR: Ce total ne comprend pas les paiements supplémentaires qui doivent être versés aux provinces à l'issue de la Conférence de Québec au début d'avril?

M. STEELE: Il en a prévu une partie dans ses 7 milliards.

Si vous jetez maintenant un coup d'œil sur les tableaux préparés et ajoutés à la déclaration du ministre des Finances à l'occasion du dépôt des prévisions budgétaires principales, vous pourrez reconnaître rapidement, je crois, les domaines qui contribuent à cette augmentation dont nous avons parlé. Je vous renvoie tout d'abord au résumé des prévisions de dépenses statutaires; il s'agit du tableau II qui figure dans l'exposé. Vous constaterez que l'augmentation dans ce domaine est de 260 millions; c'est plus que l'augmentation totale à laquelle s'attend le ministre pour la nouvelle année financière. Cette différence, bien entendu, vient de ce que d'autres programmes ont diminué de façon remarquable. La plus importante des augmentations statutaires est de loin le service de la dette publique. Ici encore le ministre des Finances a signalé dans sa conférence de presse que l'augmentation véritable fondée sur les dépenses réelles n'était que de 52 millions de dollars; mais, si nous comparons les prévisions, nous avons une différence de 156.9 millions de dollars. Cette différence résulte surtout d'une sous-estimation qui a paru dans les prévisions budgétaires de 1963-1964.

On a modifié la façon de calculer le service de la dette cette année; on tient compte maintenant encore plus intégralement, des coûts probables, y compris les nouveaux remboursements et les autres émissions qui, selon toute attente, seront requises; tous ces frais sont calculés d'après les taux d'intérêt en cours tout juste avant l'impression des prévisions budgétaires. Une des difficultés à laquelle nous nous heurtons dans l'analyse apparaît tout de suite: les tableaux dont je parle établissent tous des comparaisons entre une prévision et une autre plutôt qu'entre une prévision et une dépense, comme le fait le ministre dans sa présentation du budget. Les autres importantes augmentations de dépenses statutaires comprennent les 35 millions de dollars versés aux termes de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Elles comprennent aussi les 10 millions de dollars payés en vertu de la loi sur la route transcanadienne ainsi qu'un poste qui paraît pour la première fois, le paiement de 17.9 millions à la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967.

Ces rubriques et un certain nombre d'autres changements expliquent l'augmentation totale dont j'ai parlé. Il est certain que les modifications statutaires survenues entre les deux années financières rendent compte en grande partie de l'augmentation totale. Cependant, si l'on compare les prévisions budgétaires en fonction du capital d'exploitation et des autres frais, on voit apparaître d'autres relations. Les tableaux qui ont été préparés constituent une comparaison entre les prévisions budgétaires principales d'une année et celles d'une autre année, c'est-à-dire les prévisions budgétaires principales de 1963-1964 et celles de la nouvelle année financière; bien qu'ils ne tiennent pas compte de l'effet des prévisions supplémentaires, ils indiquent cependant l'ordre d'importance de ces chiffres.

Leur plus grande utilité est peut-être de nous permettre une comparaison entre le coût des immobilisations et le coût de fonctionnement du gouvernement, parce que ces frais n'ont pas l'habitude de changer beaucoup avec les prévisions supplémentaires. Je parle du coût normal de fonctionnement.